

## Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du vendredi 20 mars 2026**

**N° 001 - 2026**

### Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 18

Procurations : 1

Nombre de votants : 19

### Votes

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

### Date de la convocation :

16 mars 2026

affichée le :

16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, pour procéder à l'élection du Maire et des Adjoints.

Après l'installation du conseil municipal et l'élection du Maire, conformément à la loi, Monsieur Michel KOCIUBA, Maire nouvellement élu, préside la séance.

Etaient présents : MM. KOCIUBA, CABOUILLET, CAPITAINE, DENIS, FALLON, GOURNET, LEBEGUE, RONSIN, STIENNE, VASCONI  
MMES BENYAHIA, DEBREF, DUBRUNQUEZ, HAMEL, JACOB, LAVAY, POUPONNEAU, WILLEMET

### Absents excusés :

Mme FONTAINE B. qui a donné pouvoir à Mr DENIS

Secrétaire de séance : M. DENIS Anthony

Le procès-verbal du 9 décembre 2025 est approuvé.

### **Objet : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Sault-lès-Rethel est de 19, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 5.

Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer 3 postes d'adjoints au Maire,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**-DÉCIDE** de créer 3 postes d'adjoints au Maire.

**-CHARGE** Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 3 adjoints au Maire.

**-PRÉCISE** que leur fonction est immédiate après la nomination.

Le secrétaire de séance, Anthony DENIS



Le Maire, Michel KOCIUBA

